Image not found or type unknown

locataires partis sans laisser les clefs

Par **frediie**, le **31/03/2012** à **16:43**

Bonjour,
depuis le 01 janvier nos locataires sont partis sans nous laisser les clefs.Nous avons donc engager un huissier et un avocat.ces locataires avaient plusieurs mois de loyer impayés.Nous recevions chaque mois leurs allocations de la CAF, directement sur notre compte (+- 300 euros alors que le loyer etait de 650 euros),nous avons recu cette somme jusqu'au mois de fevrier.Nous venons de recevoir une lettre de la CAF nous disant que les locataires avaient quittes notre logement et que dorenevant nous ne recevrions plus les allocations de ces gens et que en plus il nous fallait rembourser le dernier mois (fevrier) car ils n'etaient deja plus là. Cette lettre de la CAF est elle une preuve qu'ils sont partis et pouvons nous nous introduire dans la maison (avec serrurier car nous n'avons pas les clefs)????pouvons nous arreter les demarches juridiques?
merci de votre aide
frederique

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés